

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 03.06.2022

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Peinture aérosol pour étriers de frein rouge, jaune**Numéro d'article :** 26611, 26612**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations conseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :****SU21 Usages grand public :** Ménages privés / grand public / consommateurs**SU22 Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produit :** PC9a Revêtements et peintures**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle PROC11 Pulvérisation
non industrielle**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile/Laquer**Fabricant/ Fournisseur :** Chamäleon GmbH Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg --
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Travail**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

SGH07

Mot d'avertissement Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

acétone

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Accumulation possible de mélanges explosifs sans ventilation suffisante.

EUH211 Attention ! La pulvérisation peut entraîner la formation de gouttelettes respirables dangereuses. Ne pas respirer les aérosols ni le brouillard.

Autres dangers :

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description:

Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 67-64-1 EINECS : 200-662-2 Numéro d'index : 606-001-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119471330-49	acétone	25-<50%
	Flam. Liq. 2, H225 Irritation des yeux. 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 115-10-6 EINECS : 204-065-8 Numéro d'index : 603-019-00-8 N° d'enregistrement : 01-2119472128-37	éther diméthylque	2,5-<20%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119486944-21	propane	10-<12,5%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 Numéro d'index : 607-025-00-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 106-97-8 EINECS : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 Numéro d'index : 607-195-00-7 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	
CAS: 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119485395-27	isobutane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	2,5-<5%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 9004-70-0	nitrate de cellulose	2,5-<5%
	Expl. 1.1, H201	
Numéro CE : 905-588-0 Numéro d'index : 601-022-00-9 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène	<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Tox. asp. 1, H304; Tox. aiguë 4, H312; Tox. aiguë 4, H332; Irritation cutanée 2, H315; Irritation oculaire 2, H319; STOT SE 3,	

CAS: 13463-67-7 EINECS : 236-675-5 Numéro d'index : 022-006-00-2 N° d'enregistrement : 01-2119489379-17	dioxyde de titane	<2,5%
	Carc. 2, H351	
CAS: 64-17-5 EINECS : 200-578-6 Numéro d'index : 603-002-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119457610-43	l'éthanol	<2,5%
	Flam. Liq. 2, H225 Irrit. oculaire 2, H319 Limite de concentration spécifique : Irritant pour les yeux 2 ; H319 : C≥ 50 %	

Informations Complémentaires:

xylène : Contient de l'éthylbenzène CAS 100-41-4

CAS 9004-70-0 : GB CLP Note T

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers

secours Informations générales :

Emmenez les personnes affectées à l'air frais.

Après inhalation :

Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. **Après**

contact avec la peau :

En général, le produit n'irrite pas la peau. **Après**

contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Buvez beaucoup d'eau et faites respirer de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés :

CO2, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse antialcool. Utiliser des méthodes d'extinction adaptées aux conditions environnantes.

■ **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers - Équipement de protection :**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz d'explosion ni les gaz de combustion. Porter un appareil de protection respiratoire buccal.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Assurer une bonne ventilation intérieure, notamment au niveau du sol. (Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.) Assurer une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Garder un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités
Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :** Non requis. **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Garder le récipient hermétiquement fermé.

■ **Classe de stockage :** 2 B
Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
67-64-1 acétone	
BIEN	Valeur à court terme : 3620 mg/m ³ , 1500 ppm Valeur à long terme : 1210 mg/m ³ , 500 ppm
115-10-6 éther diméthylique	
BIEN	Valeur à court terme : 958 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme : 766 mg/m ³ , 400 ppm
123-86-4 acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
106-97-8 butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	
BIEN	Valeur à court terme : 1810 mg/m ³ , 750 ppm Valeur à long terme : 1450 mg/m ³ , 600 ppm Carc (si plus de 0,1 % de buta-1,3-diène)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk
xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
13463-67-7 dioxyde de titane	
BIEN	Valeur à long terme : 10* 4** mg/m ³ * total inhalable **respirable
64-17-5 éthanol	
BIEN	Valeur à long terme : 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
DNEL	
67-64-1 acétone	

Oral	DNEL	62 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme)
Dermique	DNEL	62 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme)
Inhalatif	DNEL	186 mg/kg /par jour (Travailleur, systémique à long terme) 2420
	DNEL	mg/m3 (Travailleur, local aigu)
	DNEL	1210 mg/m3 (Travailleur, systémique à long terme) 200
	DNEL	mg/m3 (Consommateur, systémique à long terme) 60
	DNEL	mg/m3
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DNEL	2 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 2
Dermique	DNEL	mg/kg /par jour (Consommateur, systémique aiguë) 11 mg/kg /
	DNEL	par jour (Travailleur, systémique à long terme) 11 mg/kg /par
	DNEL	jour (Travailleur, systémique aiguë)
	DNEL	6 mg/kg/par jour (Consommateur, systémique à long terme) 6
	DNEL	mg/kg/par jour (Consommateur, systémique aigu) 300 mg/m3
	DNEL	(Travailleur, systémique à long terme)
Inhalatif	DNEL	600 mg/m3 (Travailleur, systémique aiguë)
	DNEL	300 mg/m3 (Travailleur, local à long terme)
	DNEL	600 mg/m3 (Travailleur, local aigu)
	DNEL	35,7 mg/m3 (Consommateur, systémique à long terme)
	DNEL	300 mg/m3 (Consommateur ; systémique aigu) 35,7 mg/
	DNEL	m3 (Consommateur, local à long terme)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Dermique	DNEL	796 mg/kg/par jour (Travailleur, systémique à long terme) 320
Inhalatif	DNEL	mg/kg/par jour (Consommateur, systémique à long terme) 275
	DNEL	mg/m3 (Travailleur, systémique à long terme)
	DNEL	33 mg/m3 (Consommateur, systémique à long terme)
xylène		
Oral	DNEL	1,6 mg/kg/par jour (Consommateur, systémique à long terme)
Dermique	DNEL	180 mg/kg/par jour (Travailleur, systémique à long terme) 211
Inhalatif	DNEL	mg/m3 (Travailleur, systémique à long terme)
	DNEL	221 mg/m3 (Travailleur, local à long terme)
	DNEL	442 mg/m3 (Travailleur, systémique aigu)
	DNEL	289 mg/m3 (travailleur, exposition locale aiguë)
	DNEL	14,8 mg/m3 (Consommateur, systémique à long terme)
	DNEL	260 mg/m3 (Consommateur, systémique aiguë) 65,3 mg/
	DNEL	m3 (Consommateur, local à long terme) 260 mg/m3
	DNEL	(Consommateur, local aigu)
64-17-5 éthanol		

Oral	DNEL	87 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 343
Dermique	DNEL	mg/kg /par jour (Travailleur, systémique à long terme) 206 mg/
Inhalatif	DNEL	kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 950 mg/
	DNEL	m3 (Travailleur, systémique à long terme)
	DNEL	1900 mg/m3 (travailleur, local aigu) 114 mg/m3
	DNEL	(consommateur, systémique à long terme) 950 mg/
	DNEL	m3 (consommateur, local aigu)
PNEC		
67-64-1 acétone		
PNEC	10,6 mg/l (eau douce)	
PNEC	1,06 mg/l (eau de mer)	
PNEC	21 mg/l (rejet sporadique) 100 mg/l	
PNEC	(station d'épuration) 30,4 mg/kg	
PNEC	(sédiments d'eau douce)	
PNEC	3,04 mg/kg (sédiment d'eau de mer)	
PNEC	29,5 mg/kg (sol)	
123-86-4 acétate de n-butyle		
PNEC	0,18 mg/l (eau douce)	
PNEC	0,018 mg/l (eau de mer)	
PNEC	0,36 mg/l (rejet sporadique) 35,6	
PNEC	mg/l (station d'épuration) 0,981 mg/	
PNEC	kg (sédiment d'eau douce) 0,0981	
PNEC	mg/kg (sédiment d'eau de mer)	
PNEC	0,0903 mg/kg (sol)	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
PNEC	0,635 mg/l (eau douce)	
PNEC	0,064 mg/l (eau de mer)	
PNEC	100 mg/l (Station d'épuration) 3,29	
PNEC	mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,329	
PNEC	mg/kg (Sédiments d'eau de mer) 0,29	
PNEC	mg/kg (Sol)	
64-17-5 éthanol		
PNEC	0,96 mg/l (eau douce)	
PNEC	0,79 mg/l (eau de mer)	
PNEC	2,75 mg/l (rejet sporadique) 580	
PNEC	mg/l (station d'épuration) 3,6 mg/	
PNEC	kg (sédiments d'eau douce)	
PNEC	2,9 mg/kg (sédiments d'eau de	
PNEC	mer) 0,63 mg/kg (sol)	
Ingrédients avec valeurs limites biologiques :		

xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires:

Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition :

Contrôles techniques appropriés Pas d'autres données ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

Protection des mains

gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc butyle, BR

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité

et varie d'un fabricant à l'autre. **Temps de pénétration du matériau du gant**

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm sont résistants

à : Acétone : 480 min

Acétate de butyle : 60 min

Acétate d'éthyle : 170 min

Xylène : 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Par mesure de précaution, nous recommandons aux utilisateurs et aux personnes responsables de la sécurité au travail de considérer une durée de résistance aux solvants de 42 minutes. Compte tenu des données de la section 3 de cette FDS, une durée de résistance plus longue peut être envisagée dans certains cas.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps : Vêtements de protection légers.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques et chimiques de base	propriétés
Informations générales	
État physique	<i>Aérosol</i>
Couleur:	<i>Selon les spécifications du produit</i>
Odeur:	<i>Caractéristique</i>
Seuil olfactif :	<i>Non déterminé.</i>
Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et point d'ébullition	<i>Indéterminé.</i>
	<i>Non applicable, car aérosol.</i>
Inflammabilité	<i>Non applicable.</i>
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure :	<i>1,7 % vol. (74-98-6 propane)</i>
Supérieure:	<i>26,2 Vol % (115-10-6 éther diméthylique)</i>
Point d'éclair:	<i>Non applicable, car aérosol.</i>
Température d'auto-inflammation :	<i>240 °C (464 °F) (115-10-6 éther diméthylique)</i>
Température de décomposition : pH	<i>Non déterminé.</i>
	<i>Non déterminé.</i>
Viscosité:	
Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Solubilité	
eau:	<i>Non miscible ou difficile à mélanger.</i>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) : Pression de vapeur à 30 °C (86 °F)	<i>350 hPa (2625 mm Hg) (74-98-6 propane)</i>
Masse volumique et/ou densité relative Masse volumique à 20 °C (68 °F) :	<i>560 g/cm³ (6,876 mm Hg)</i>
	<i>0,8 g/cm³ (6,7 lb/gal)</i>
Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>

Autres informations

Apparence:

Formulaire: *Aérosol*

Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.

Propriétés explosives : *Non déterminé.*

Teneur en solvant :

Solvants organiques : *90,6 %*

COV (CE)

724,9 g/l

COV-UE%

90,61 %

Teneur en solides :

8,7 %

Changement de condition

Taux d'évaporation *Non applicable.*

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs *Vide*

Gaz inflammables *Vide*

Aérosols *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression.: Peut éclater sous l'effet de la chaleur. Nul*

Gaz comburants

Gaz sous pression *Vide*

Liquides inflammables *Vide*

Solides inflammables *Vide*

Substances et mélanges autoréactifs *Vide*

Liquides pyrophoriques *Vide*

Solides pyrophoriques *Vide*

Substances et mélanges auto-échauffants Substances *Vide*

et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau *Vide*

• Liquides oxydants *Vide*

• Solides oxydants *Vide*

• Peroxydes organiques *Vide*

• Corrosif pour les métaux *Vide*

• Explosifs désensibilisés *Vide*

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique :

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément

- aux spécifications.
- Possibilité de réactions dangereuses** :Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- Matériaux incompatibles** :Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- Produits de décomposition dangereux** :Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité

aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
67-64-1 acétone		
Oral	DL50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 15 800 mg/kg (lapin))
Inhalatif	CL50/4h	76 mg/l (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DL50	10 800 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 17600 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4h	> 21 mg/m3 (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	DL50	8530 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4h	> 10 000 mg/m3 (rat)
xylène		
Oral	DL50	3523 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50/4h	29 000 mg/m3 (rat)
64-17-5 éthanol		
Oral	DL50	10 470 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatif	CL50/4h	120 mg/l (rat)

Corrosion/irritation cutanéeAucun effet irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaireProvoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanéeAucun effet sensibilisant connu. **STOT -**

exposition uniquePeut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennesAucun des ingrédients n'est répertorié.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

Toxicité

Toxicité aquatique :	
67-64-1 acétone	
CL50/96h	8300 mg/l (poisson)
CE50/96h	7200 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	8450 mg/l (crustacé (puce d'eau))
115-10-6 éther diméthylique	
CE50 / 96h	155 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	> 4000 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 96 h	> 4000 mg/l (poisson)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
CE50/48h	> 500 mg/l (daphnie magna) 100-180
CL50/96h	mg/l (oncorhynchus mykiss)
xylène	
CE50/48h	7,4 mg/l (daphnie magna)
CL50/96h	13,5 mg/l (poisson)
64-17-5 éthanol	
CL50/96h	13 000 mg/l (oncorhynchus mykiss)
CE50/48h	12 900 mg/l (algues)
CL50 /48h	12340 mg/l (daphnie magna)

Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le sol Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Autres effets indésirables

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Éliminer les emballages conformément à la réglementation sur l'élimination des emballages.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1950

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

IMDG

IATA

AÉROSOLS 1950

AÉROSOLS

AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

IMDG, IATA

2 Gaz 5F.

2.1



Classe

Étiquette

2.1 Gaz.

2.1

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	non réglementé
Risques environnementaux :	Non applicable.
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention : Gaz.
Numéro d'identification du danger (code Kemler) :-	FD, SU
Numéro EMS :	SW1 Protégé des sources de chaleur.
Code d'arrimage	SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre. Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre. Catégorie B. Pour les DÉCHETS D'AÉROSOLS : Catégorie C, à l'écart des locaux d'habitation. SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre : Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé » de la classe 1, sauf pour la division 1.4.
Code de ségrégation	Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Ségrégation comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.
Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Non applicable.
Transport/Informations complémentaires :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code : E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2
Catégorie de transport	
Code de restriction du tunnel	D
IMDG	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ) Code :	E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
« Règlement type » de l'ONU :	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié. **Catégorie Seveso P3a** AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H201 Explosif ; risque d'explosion en masse.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **Abréviations**

et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer)

IATA-DGR : Règlement sur les marchandises dangereuses de l'« Association du transport aérien international » (IATA)

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

- EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
- ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :
- Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
- DNEL : Niveau dérivé sans effet (UK REACH) PNEC :
- Concentration prédite sans effet (UK REACH) LC50 :
- Concentration létale, 50 pour cent
- DL50 : Dose létale, 50 pour cent
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- Expl. 1.1 : Explosifs – Division 1.1
- Flam. Gas 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A
- Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1
- Gaz de pression (Comp.) : Gaz sous pression – Gaz comprimé
- Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 :
- Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Carc. 2 : Cancérogénicité – Catégorie 2
- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne doivent pas être interprétées comme des garanties.

CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

■ comme toute garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.